

18 Mars 2016

VOTRE RETRAITE SUPPLEMENTAIRE « 1,24% »

LE SNECA TIENT BON !



Les spécialistes l'appellent le « 1,24 », il s'agit de la cotisation retraite supplémentaire prise en charge à part égale par le salarié (cotisation de 0,62 % sur votre fiche de salaire), et par la Caisse Régionale.



Après des années de combat, le SNECA, seul sur cette demande, a mis en balance une évolution du régime de retraite supplémentaire contre sa signature de l'accord sur la rétribution globale.

Il s'agissait de combiner la réduction d'impôt à l'entrée, la contribution de l'employeur et l'amélioration de la rente à la sortie.



Le SNECA a obtenu une amélioration :

- Pour les cadres 2,20% au lieu de 1,24%, avec 60% de participation employeur sur les 0,96 % supplémentaire.
- Pour les non cadres 1,80 % au lieu de 1,24% avec 70% de participation employeur sur les 0,56% supplémentaire.

Le SNECA reste en concertation avec Agrica pour la modernisation du régime 1,24%, notamment quant à sa sortie en rente, et ne signera l'accord de branche qu'à l'issue...pour la satisfaction des salariés...

PLUS QUE JAMAIS ... LE SNECA RESTE ACTIF

POUR VOTRE RETRAITE !!!!